



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	25
Votants	27
Quorum	14

Date de convocation : 23 juin 2026
Affichage de la convocation : 23 juin 2026
Délibération 2026-06-071
Secrétaire de séance : M. Anthony PARIS
Rapporteur : Rémi DAUPHIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.**

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARITÉ-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Malika HADDOU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, conseillers municipaux,

Absents : /

Absents excusés :

Mme Caroline HECKLY – mandataire – Mme Annie CHARITÉ-BRANGBOUR
M. Chris MANIERI-BIGORGNE – mandataire – M. Anthony PARIS

formant la majorité des membres en exercice.

Concours des Maisons Fleuries - Modification du règlement

Il est rappelé que chaque année, la commune organise le concours communal des Maisons Fleuries, destiné à valoriser et récompenser les habitants qui contribuent, par leurs aménagements paysagers et leur fleurissement, à l'embellissement du cadre de vie et à l'attractivité du territoire.

Dans le cadre de la nouvelle mandature, il est proposé de modifier le règlement intérieur de ce concours afin de l'adapter aux orientations souhaitées par la nouvelle équipe municipale.

L'une des modifications concerne notamment la gestion du concours par la commission « Action sociale, Maison médicale, Lien intergénérationnel, Fêtes et cérémonies, Cadre de vie, Sécurité et Communication » en lieu et place de la commission « Jeunesse et Sport » mise en place par la mandature précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du concours des Maisons Fleuries,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce concours et à son organisation.

Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le Maire
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.07.06 09:34:15 +0200
Ref:11342776-17122162-1-D
Signature numérique
Le Maire